



# CHATEAU DE VAUX-SAINT-CYR A SAINT BERON (73)

RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

## **MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION MH DU CHATEAU**

*- ETUDE SIMPLIFIEE -*



Base JUIN 2023

**Mise à jour suite à la réunion du 11 JANVIER 2024**

## PROTECTION EXISTANTE

### CHÂTEAU DE VAUX-SAINT-CYR (XIX<sup>ème</sup> siècle)

Inscription au titre des MONUMENTS HISTORIQUES depuis le 16/02/1987 :

- Façades
- Décors du hall d'entrée et du grand salon



### ACTUELLEMENT :

Rayon strict de protection au titre des abords de **500m** imposé pour les documents d'urbanisme.

#### OBJECTIF

Protection, conservation et mise en valeur des existants à l'intérieur de ce périmètre : maintien d'un ensemble cohérent pour contribuer à la conservation et/ou à la mise en valeur du monument historique.



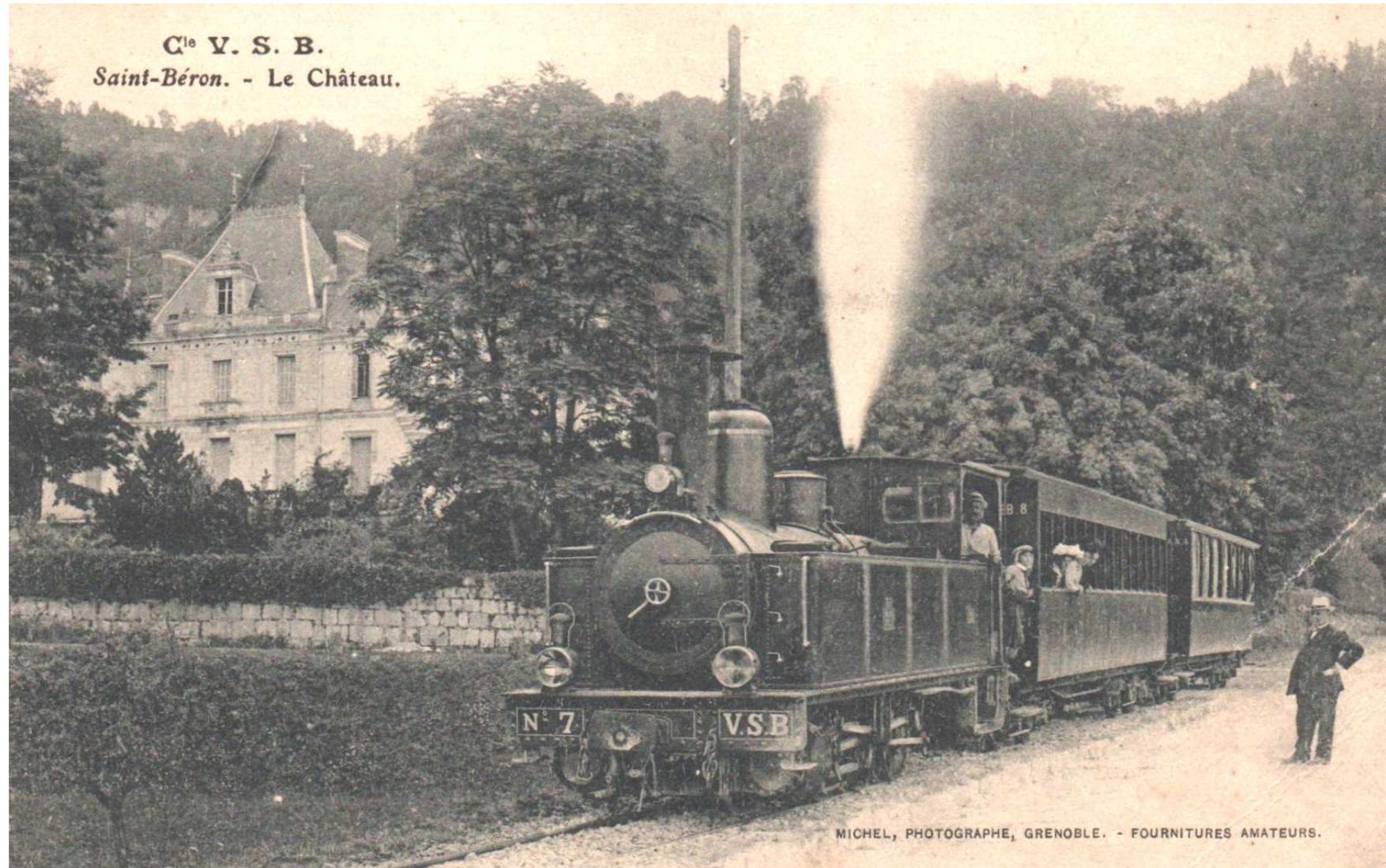
### NOUVEAU PERIMETRE :

Dessin d'un nouveau périmètre de protection

#### OBJECTIF

Adapter de façon plus cohérente le périmètre de protection au contexte bâti, urbain et paysager existant, en désignant les ensembles d'immeubles et les espaces qui participent à la mise en valeur du monument, afin de préserver son caractère patrimonial et contribuer à améliorer la qualité de l'environnement dans lequel s'insère l'édifice.

# UN CONTEXTE HISTORIQUE FORT...

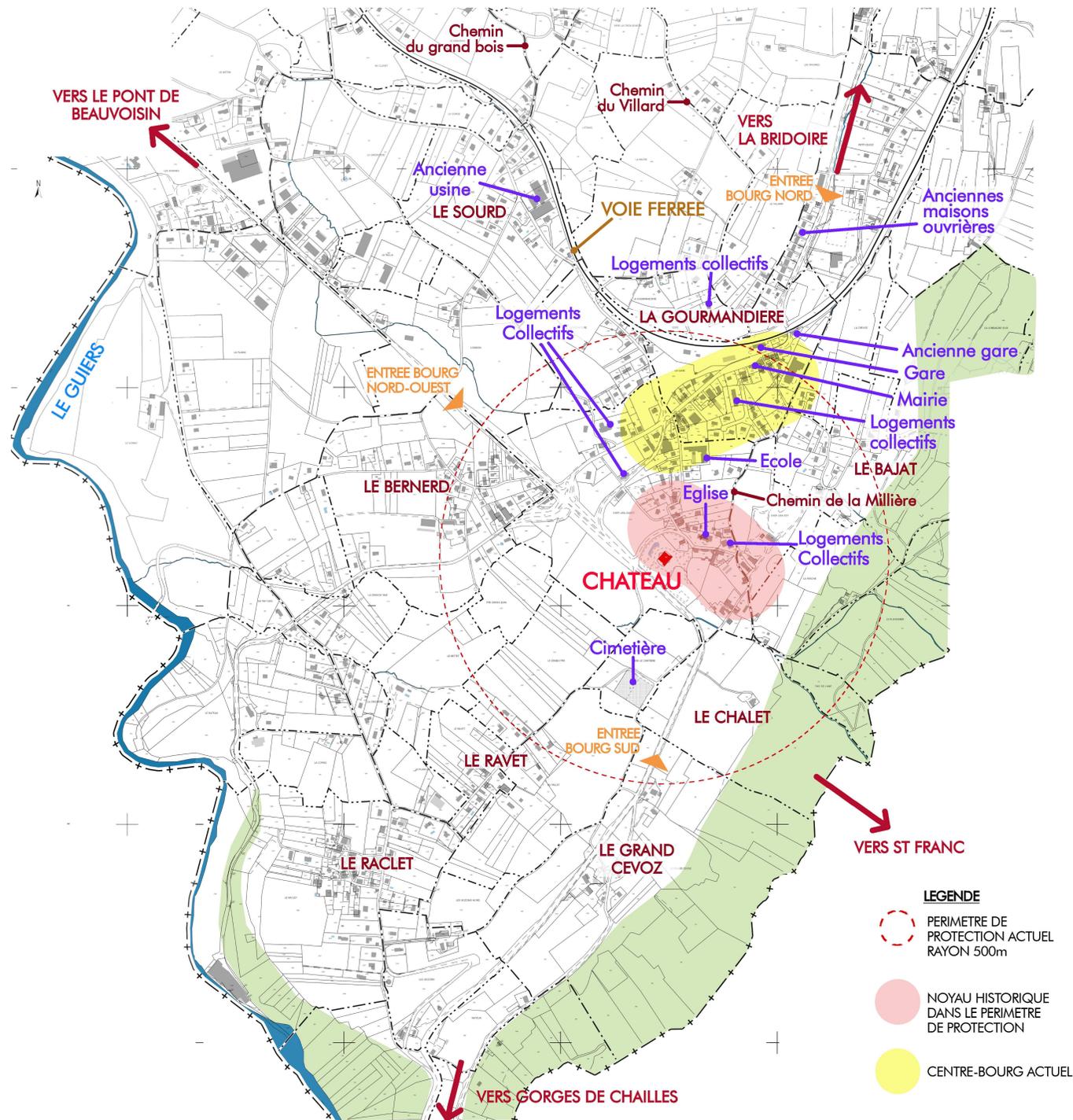


# PERIMETRE ACTUEL



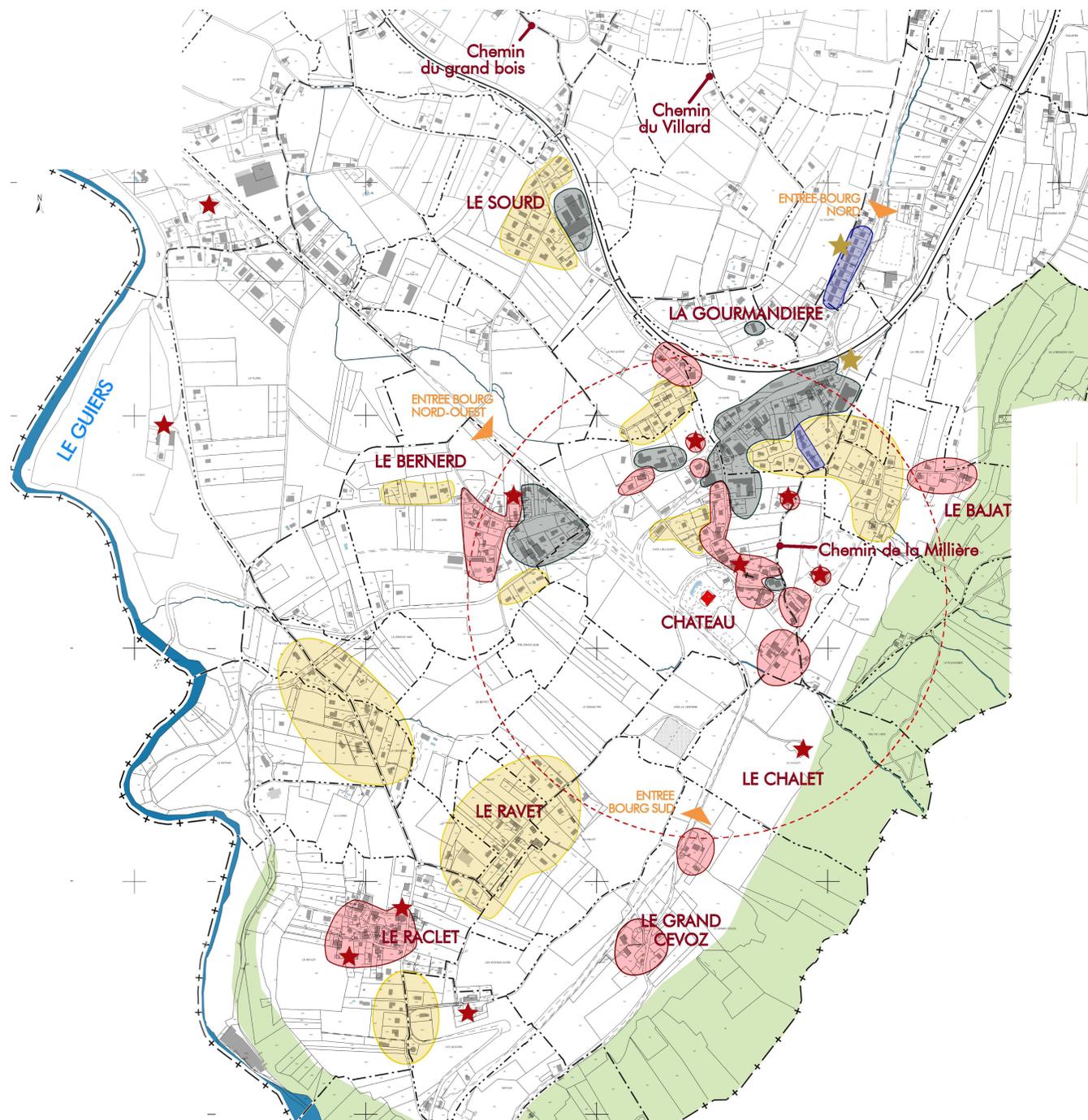
Source : Atlas du patrimoine

# CARTE GENERALE DES PRINCIPAUX HAMEAUX ET ENSEMBLES BATIS



- LEGENDE**
-  PERIMETRE DE PROTECTION ACTUEL RAYON 500m
  -  NOYAU HISTORIQUE DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION
  -  CENTRE-BOURG ACTUEL

# CARTE GENERALE DES DIFFERENTS TYPES DE ZONES BATIES



## LEGENDE

-  PERIMETRE DE PROTECTION ACTUEL RAYON 500m
-  BATIMENT A PRESERVER AU TITRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE
-  BATIMENTS OU GROUPES DE BATIMENTS PRESENTANT UN INTERET URBAIN AUTRE
-  HABITAT ANCIEN QUALITATIF
-  HABITAT PEU DENSE ESSENTIELLEMENT PAVILLONNAIRE
-  ZONES FORESTIERES
-  BATIMENTS DE SERVICE, LOGEMENTS COLLECTIFS ET DIVERS (TISSU URBAIN HETEROGENE)
-  BATIMENTS PRESENTANT UNE SPECIFICITE AUTRE

## ELEMENTS A CONSERVER DANS LE PERIMETRE ACTUEL, AYANT UN FORT IMPACT PATRIMOINAL

### PRINCIPE GENERAL

Seront conservés dans le périmètre :

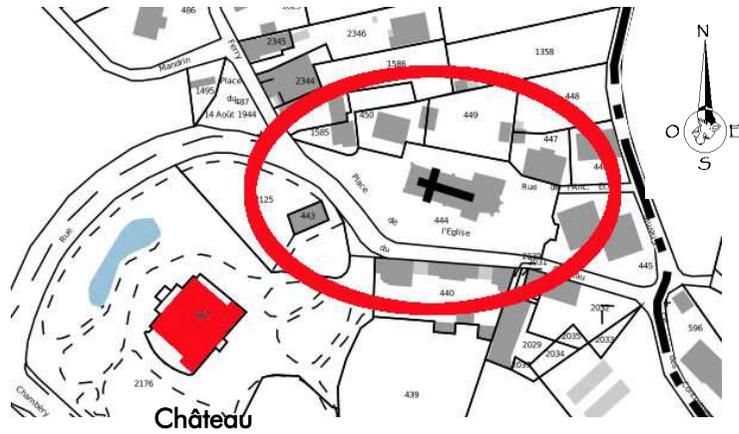
- Les secteurs d'**habitat ancien** qui possèdent des **édifices aux qualités patrimoniales architecturales / historiques** et qui sont en lien avec le château (lien visuel, historique...), souvent antérieurs au XIX<sup>ème</sup> siècle : on compte plusieurs granges ou demeures anciennes notables.
- Les **éléments patrimoniaux liés au développement historique de la commune** : anciennes demeures de villégiature, secteur de la gare, anciens édifices artisanaux...
- Les éléments du « **petit patrimoine** », très importants pour la préservation de l'identité des lieux.
- Les ensembles **ne présentent pas un intérêt patrimonial fort mais pouvant entrer en conflit avec les cônes de vision SUR ou DEPUIS le château**
- Les éléments **naturels et paysagers** existants constituant l'écrin actuel du château (jardins, parcelles agricoles, cordons végétalisés, arbres isolés existants...)
- Les **parcelles libres** offrant des vues directes sur le château...

## GRANDE VISIBILITE DEPUIS LA ROUTE DEPARTEMENTALE n°1006...



# ELEMENTS A CONSERVER DANS LE PERIMETRE ACTUEL

La PLACE DE L'ÉGLISE entourée de l'ancien presbytère, des anciennes dépendances du château...

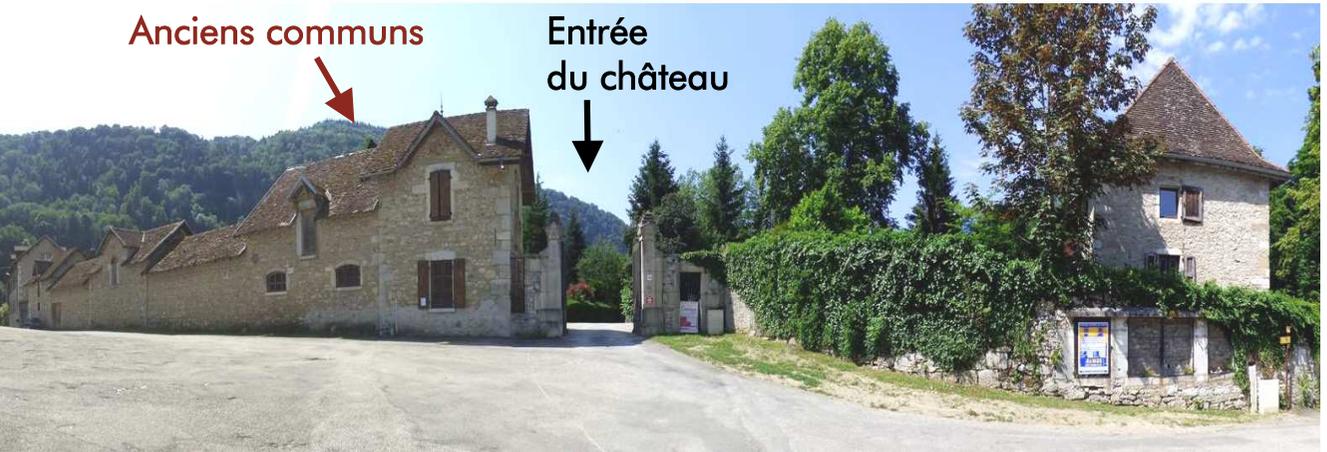


Logements sociaux (évolution architecturale à contrôler)



Anciens communs

Entrée du château

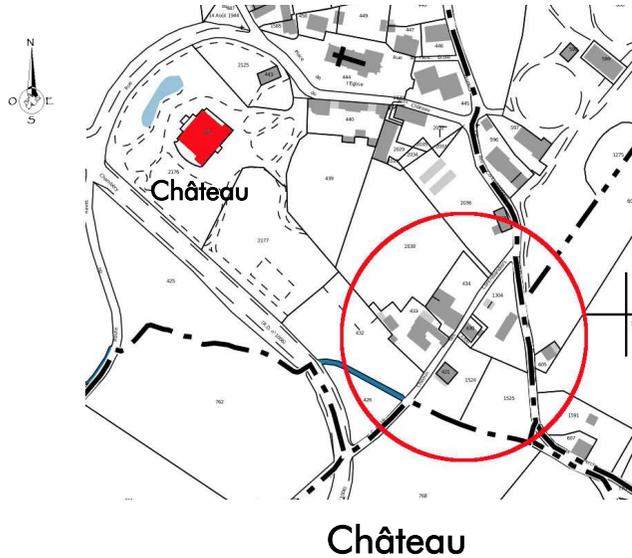


L'ensemble église/château et dépendances/ancien presbytère constituent une entité à préserver

**FORT IMPACT SUR LA QUALITE PATRIMONIALE DU CHATEAU**

## ELEMENTS A CONSERVER DANS LE PERIMETRE ACTUEL

Le secteur SUD-EST, constitué d'un petit groupe d'habitations anciennes et du XX<sup>ème</sup> siècle et de bâtiments agricoles (fermes et granges, chemin des Contrebandiers)

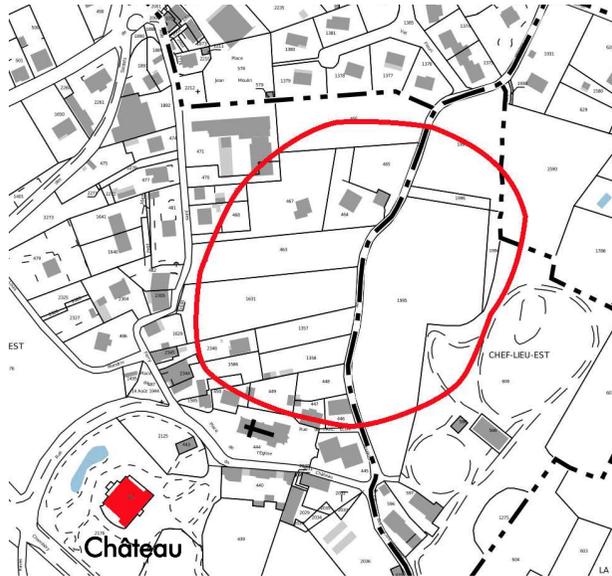


L'ensemble est en co-visibilité directe avec le château et son parc + proximité. « Cachet » rural à préserver

**FORT IMPACT SUR LA QUALITE PATRIMONIALE DU CHATEAU**

# ELEMENTS A CONSERVER DANS LE PERIMETRE ACTUEL

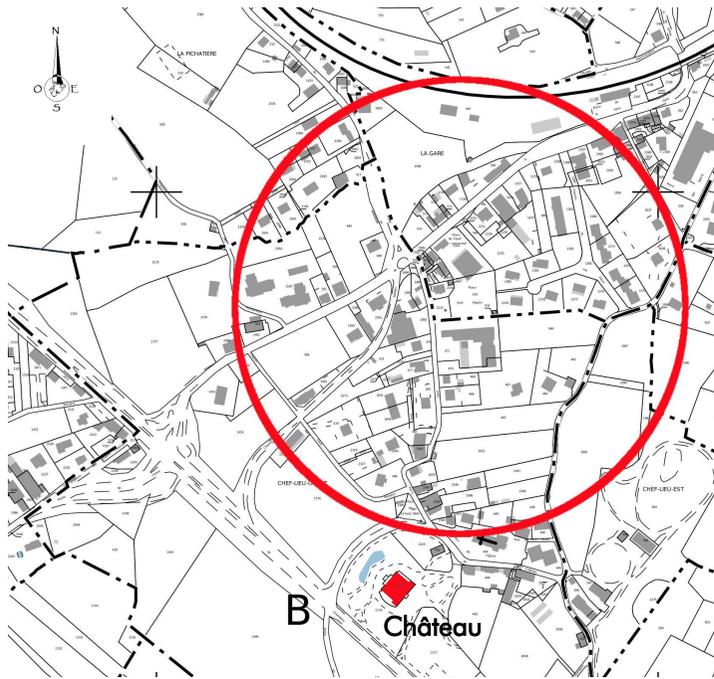
## Le secteur des MILLIERES



L'ensemble est en co-visibilité directe avec le parc du château + proximité  
**FORT IMPACT SUR LA QUALITE PATRIMONIALE DU CHATEAU**

# ELEMENTS A CONSERVER DANS LE PERIMETRE ACTUEL

Le CENTRE-BOURG : parties liées à l'évolution de la commune et à son activité



↑ Partie haute de la rue descendant vers le centre-ville : évolution des édifices à contrôler (abords immédiats du château)



Cônes de vue variables, typologie hétérogène mais fort intérêt patrimonial relatif à l'histoire de la commune

# ELEMENTS A CONSERVER DANS LE PERIMETRE ACTUEL AVEC PARTIE SUPPLEMENTAIRE A INCLURE

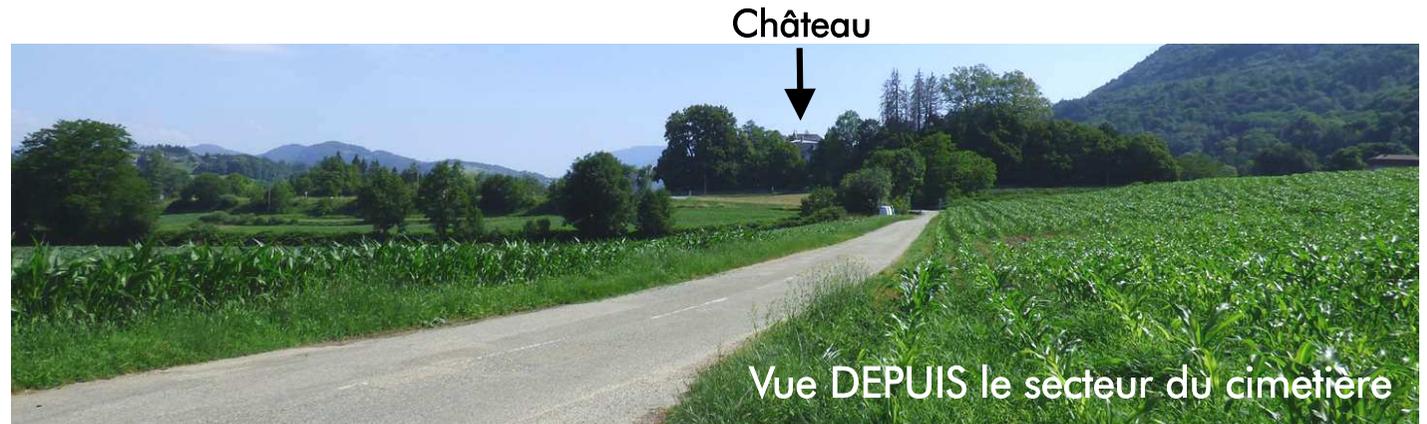
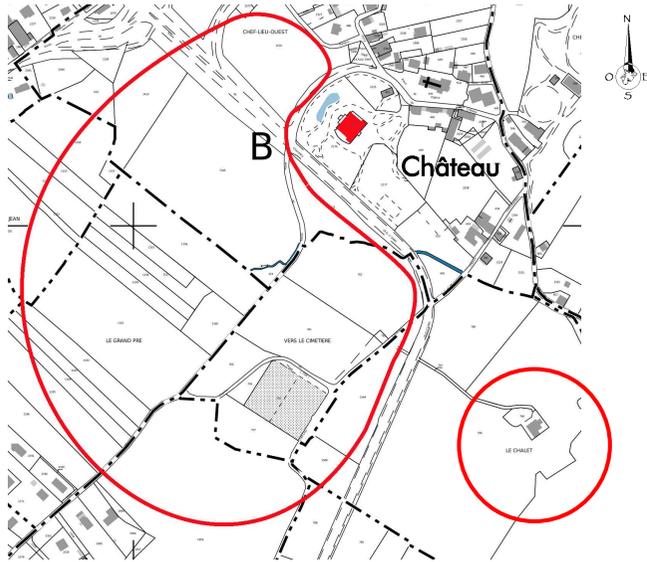
## Le secteur de la GARE



**Zone extrêmement importante pour la mise en valeur de la commune en général, de l'entrée de ville.  
Sa globalité doit être prise en compte dans le périmètre modifié.**

# ELEMENTS A CONSERVER DANS LE PERIMETRE ACTUEL AVEC PARTIE SUPPLEMENTAIRE A INCLURE

Secteur non bâti est / sud / ouest – SECTEUR DU CIMETIERE + NORD-OUEST DU CHATEAU + « Le Chalet »



Vue depuis le champ nord-ouest



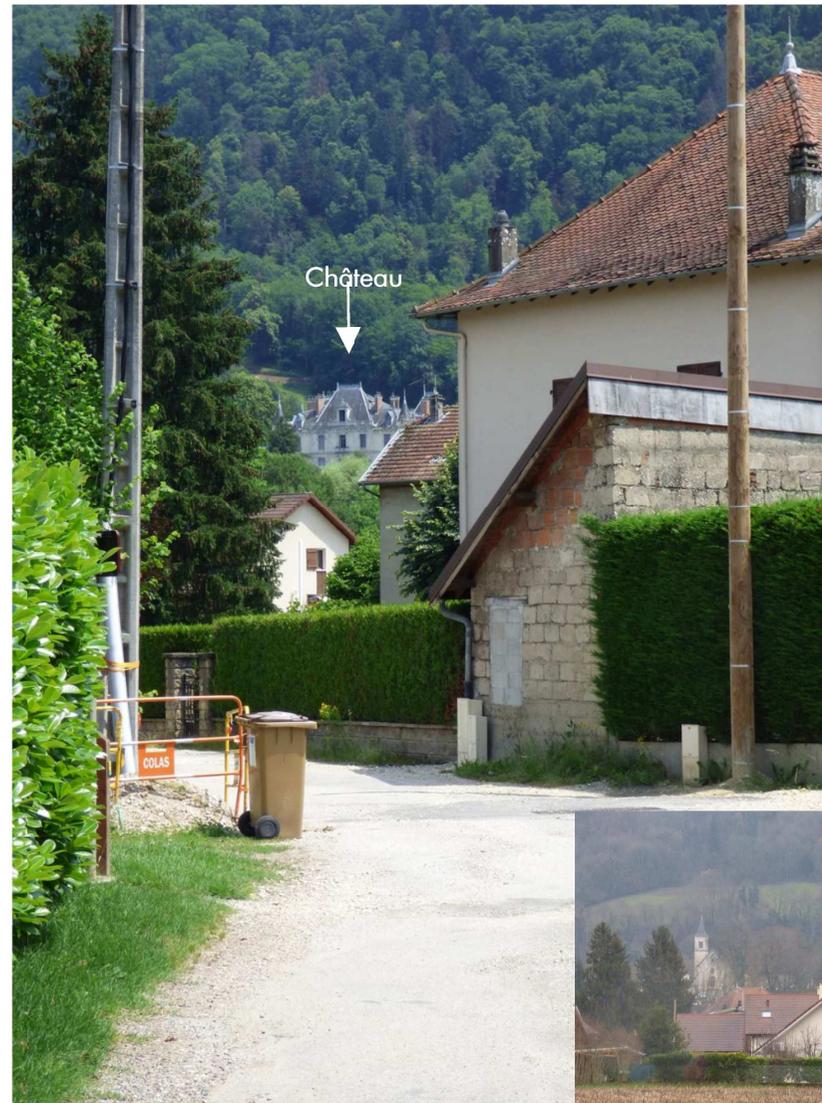
Vue depuis le château sur la demeure du « Chalet »

Le développement futur des espaces libres est à contrôler afin de préserver les ouvertures actuelles sur le château.

**FORT IMPACT SUR LA QUALITE PATRIMONIALE DU CHATEAU**

# ELEMENTS A CONSERVER DANS LE PERIMETRE ACTUEL AVEC PARTIE SUPPLEMENTAIRE A INCLURE

Le secteur du BERNERD

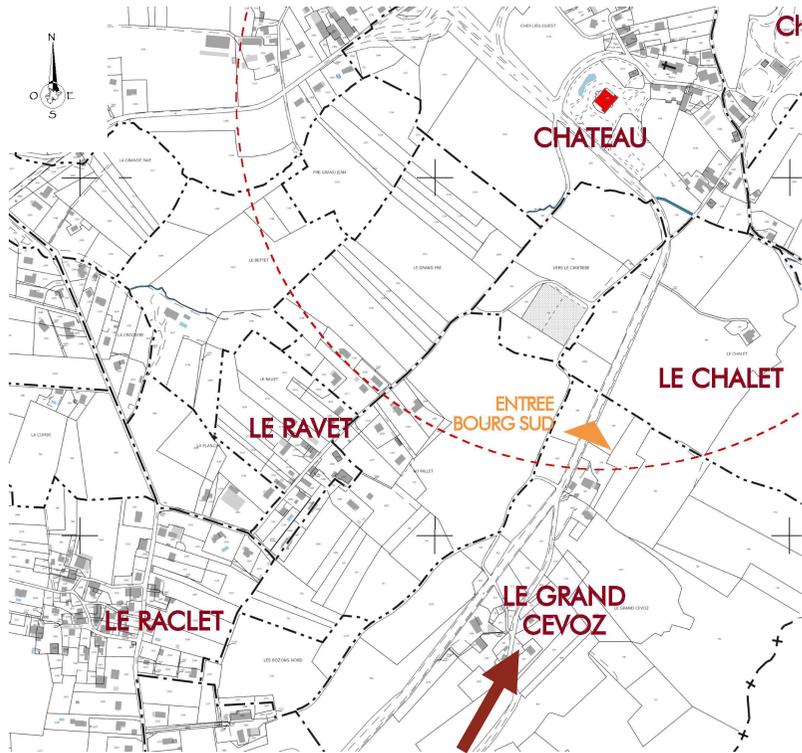


Cônes de vue importants sur le château, présence ponctuelle d'édifices à caractère patrimonial. Hameau en bordure de la route N°1006, un des deux accès principaux au bourg. Partie supplémentaire nord-ouest à inclure.

**FORT IMPACT SUR LA QUALITE PATRIMONIALE DU CHATEAU**

# SECTEUR A RAJOUTER AU PERIMETRE ACTUEL

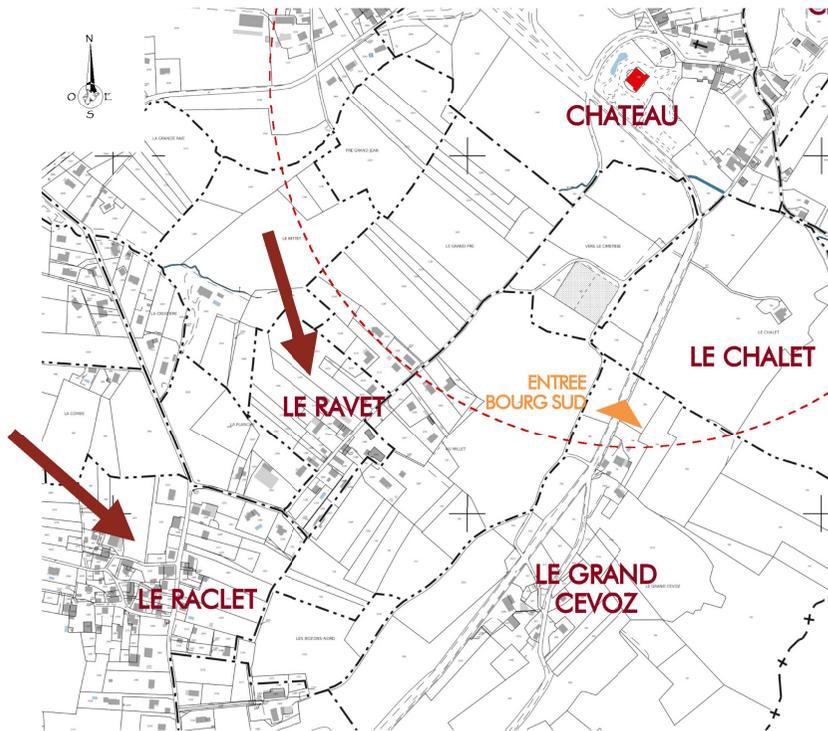
## Le secteur du GRAND CEVOZ



Cônes de vue importants sur le château, position DOMINANTE  
FORT IMPACT SUR LA QUALITE PATRIMONIALE DU CHATEAU

# SECTEURS A VIGILANCE PARTICULIERE

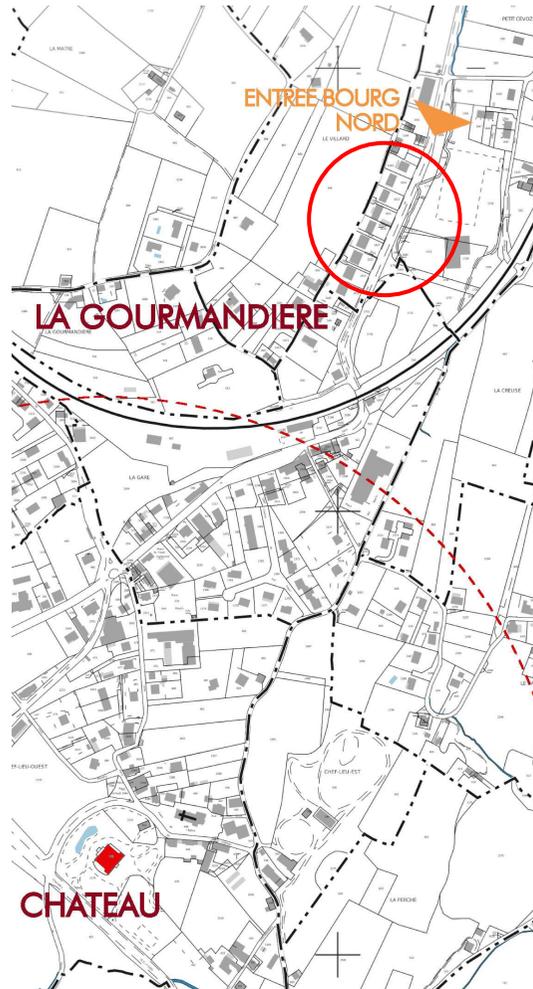
## Les hameaux des RACLET et RAVET



Hameaux relativement éloignés du château mais à fort caractère patrimonial

# SECTEURS A VIGILANCE PARTICULIERE

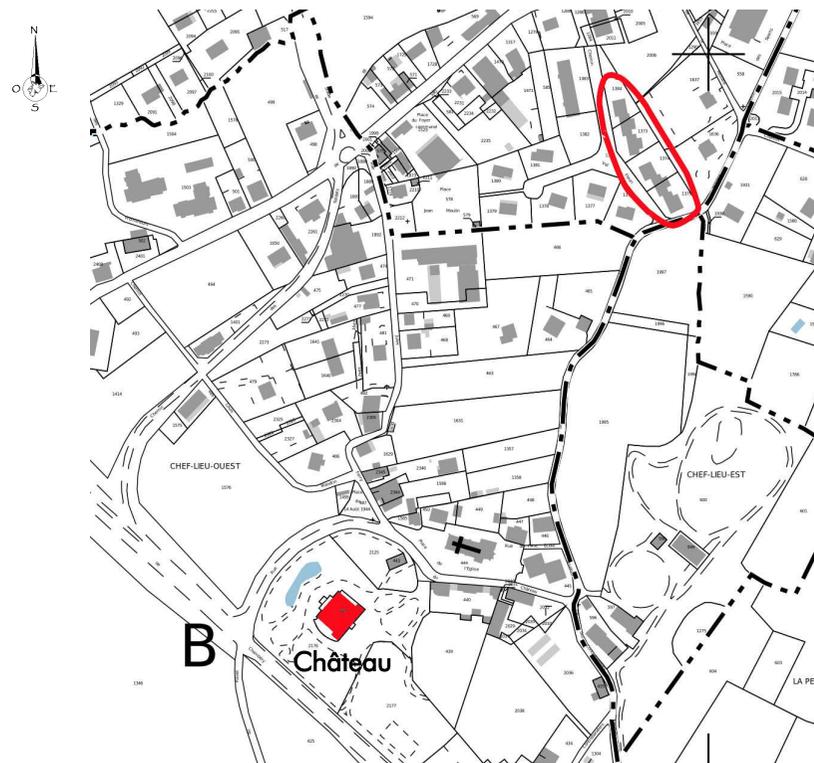
Les anciennes maisons ouvrières au nord de l'agglomération



Typologie spécifique, valeur historique liée au patrimoine industriel, point important de l'entrée de ville nord

# SECTEURS A VIGILANCE PARTICULIERE

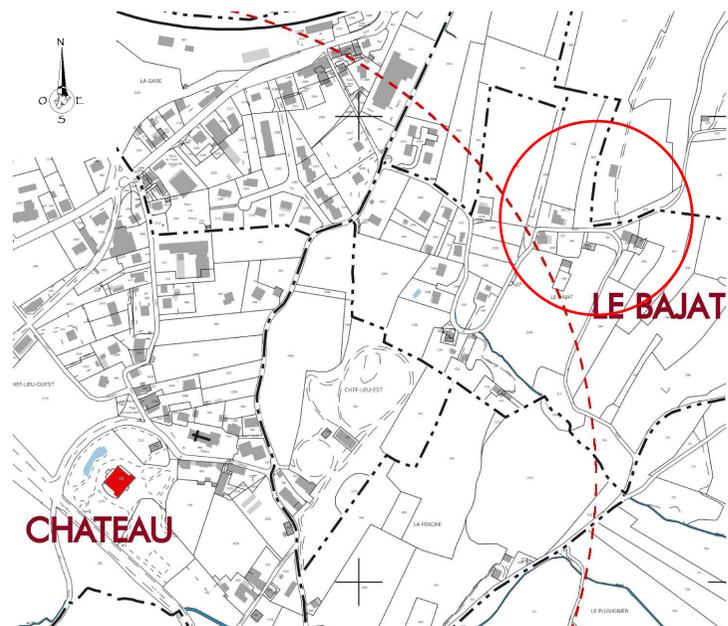
Les logements mitoyens des années 1960



Typologie spécifique, « patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle »

# SECTEURS A VIGILANCE PARTICULIERE

## Le secteur du Bajat



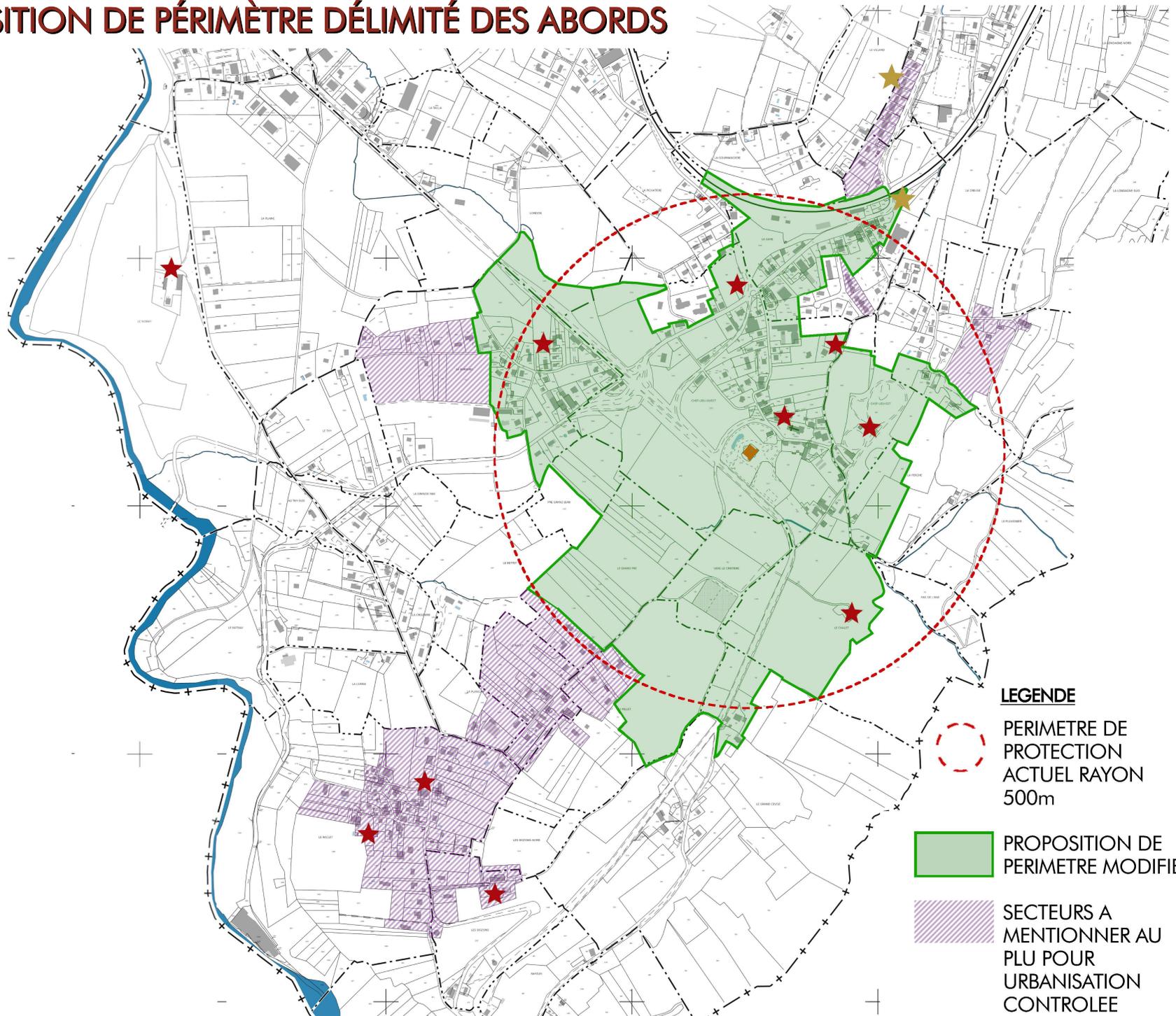
Partie haute du hameau disposant d'une vue sur l'arrière de la place de l'église

## ZONES POUVANT ETRE SORTIES DU PERIMETRE

Pourront être exclus du périmètre :

- Les zones pavillonnaires et logements sociaux au nord-est et au nord-ouest de l'agglomération : caractère patrimonial à intérêt moindre, absence de cônes de visions ou vues très réduites...
- Quelques terrains non bâtis au sud-ouest et au nord-ouest (perte de vue sur le château ou éloignement)
- Les zones naturelles, agricoles et/ou boisées s'élevant sur les contreforts à l'est...

# PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS



## LEGENDE

 PERIMÈTRE DE PROTECTION ACTUEL RAYON 500m

 PROPOSITION DE PERIMÈTRE MODIFIÉ

 SECTEURS A MENTIONNER AU PLU POUR URBANISATION CONTRÔLÉE